



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE

COPIE POUR INFORMATION

Monsieur Yves ROME
Président du
Conseil général de l'Oise
1, rue Cambry
BP 941
60024 BEAUVAIS CEDEX

Nos réf. : CF-191-2010

Compiègne, le 19 février 2010

Monsieur le Président,

Je viens de prendre connaissance de l'article consacré au projet de plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Oise, paru dans votre magazine de février et je m'étonne des violentes critiques tenues sur « l'incinérateur » qui entre autre défauts serait responsable de rejets dans l'atmosphère. Comme aucun « incinérateur » au sens strict et réducteur du terme n'existe dans l'Oise, j'en conclus que ces critiques visent le « Centre de Valorisation Energétique » de Villers-Saint-Paul, construit par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, et exploité depuis maintenant six ans à la satisfaction de tous, sans qu'aucun problème de pollution n'ait été constaté. Assimiler cette unité de traitement thermique et de valorisation énergétique des déchets à un simple « incinérateur », c'est méconnaître d'une part les dispositifs d'épuration des fumées et de contrôle des rejets ultra performants dont elle est équipée, et d'autre part le statut d'installation à haute performance énergétique qui lui est reconnu par les réglementations européenne et française : 74,4% alors que le seuil de haute performance énergétique est atteint dès 60%.

En une année, le Centre de Valorisation Energétique de Villers Saint Paul a valorisé 160 187 tonnes de déchets sous forme d'énergie et a ainsi produit 80449 MWh d'électricité et a livré 54486 MWh de vapeur industrielle à plusieurs entreprises de la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul, permettant ainsi d'économiser les combustibles fossiles nécessaires pour produire la même quantité d'énergie, et participant à son niveau au maintien de l'activité sur ce site.

Je suis surpris et déçu qu'après deux années de concertation sur le projet de plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, au cours desquelles vous avez pu à la fois réaliser combien l'Unité de Valorisation Energétique de Villers Saint Paul était indispensable à la bonne gestion des déchets dans notre département, et combien les élus et techniciens de notre Syndicat se sont mobilisés pour être force de proposition, le magazine du Conseil Général puisse présenter les enjeux de la gestion des déchets de manière aussi caricaturale. Nos échanges de l'été 2009 m'avaient au contraire laissé

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE POUR LE TRANSPORT
ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

3, rue de l'Anthémis BP 30316 60203 Compiègne Cedex
Tél. : 03 44 38 29 00 Fax : 03 44 38 29 01 e-mail : smvo@snivo.fr

Vendredi

l'impression que vous attachiez de l'importance à ce que les élus de notre Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise voient reconnaître dans le futur plan départemental, le travail important qu'ils réalisent depuis quinze ans en faveur d'une gestion des déchets à haute efficacité environnementale

Aussi, en tant que Président du SMVO, et au nom des élus que je représente, quelles que soient leurs tendances politiques, par respect pour les choix courageux que nous avons faits ensemble, et qui se sont vérifiés comme étant tout à fait adaptés, je vous saurais gré de bien vouloir éviter de banaliser et de faire la promotion d'un discours tendant à réduire le traitement thermique des déchets associé à une valorisation énergétique, à de la simple « incinération » avec toutes les images négatives attachées à ce terme, venues d'une époque heureusement révolue où règlementation des rejets et valorisation énergétique ne faisaient pas l'objet de la même exigence.

J'ajoute que grâce à cette installation de valorisation énergétique, et à l'ensemble du programme VERDI (un centre de tri des emballages ménagers et journaux-magazines, un réseau de 21 déchetteries, plusieurs plates-formes de compostage), les déchets ménagers de l'Est du département sont valorisés à 94%. Il en résulte au total la création de 173 emplois directs dans nos installations et chez nos délégataires y compris 42 travailleurs handicapés. Le SMVO travaille également et depuis plusieurs années sur des actions de prévention et de réduction de la production des déchets, accompagné par l'ADEME et le Conseil régional de Picardie, et nous observons, une baisse des tonnages d'ordures ménagères constante, de 4 % depuis 2007. Tout ceci concourt pleinement à l'atteinte des objectifs fixés par le « Grenelle de l'environnement », et mérite donc d'être pleinement reconnu dans un plan comme celui que vous vous apprêtez à mettre à l'enquête publique.

Dans cette attente et en espérant que cette consultation publique portera ses fruits, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise
Maire de Compiègne

Copies : Presse locale
Vice-Présidents du SMVO